



**HAL**  
open science

## Villages de colonisation en Algérie

Christine Mussard, Colette Zytnicki

► **To cite this version:**

Christine Mussard, Colette Zytnicki. Villages de colonisation en Algérie. Isabelle Surun. La France et l'Afrique 1830-1962, Atlande, pp.374-376, 2020, 9782350306681. <hal-03556355>

**HAL Id: hal-03556355**

**<https://hal.science/hal-03556355v1>**

Submitted on 4 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Villages de colonisation en Algérie

Christine Mussard et Colette Zytnicki

La colonisation en Algérie est allée de pair avec l'appropriation des terres et des biens des habitants autochtones en faisant appel à une population exogène venue d'Europe. La création de villages destinés à accueillir des colons travaillant la terre n'est certes pas nouvelle en contexte impérial, elle a été expérimentée en Amérique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle trouve néanmoins en Algérie, devenue peu à peu une colonie de peuplement (v.), un large champ d'application. Les travaux récents relatifs à ces territoires font dialoguer histoire des migrations et histoire du quotidien, insérant ainsi l'analyse micro historique dans le vaste champ des mobilités impériales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (voir bibliographie).

La focale mise ici sur plusieurs villages - Draria créé en 1842 [Zytnicki, 2019], et ceux érigés dans les limites de la commune mixte de La Calle à partir de 1884 [Mussard, 2018] - permet de cerner l'évolution du peuplement de ces espaces au plus près du terrain et du jeu de ses acteurs colonisateurs et colonisés.

### **Création**

La création d'une série de villages de colonisation – ici entendue comme politique de peuplement et de mise en valeur agricole – remonte aux années 1836 et 1837, à un moment où le sort de l'Algérie est scellé. Elle devient en 1834 « possession française ». Une série de mesures et d'arrêtés précise les contours de cette politique menée par le directeur de l'Intérieur, le comte Guyot nommé en 1838. Contrôle militaire et administratif du territoire et mise en valeur des terres par une population exogène en étaient les piliers. Guyot présenta en 1842 un plan de colonisation de la région d'Alger. L'objectif était de ceinturer Alger d'une série de villages destinés à en assurer la protection, de fixer un peuplement européen armé – chaque village était organisé en milice –, et de cultiver cette région en partie dévastée par la guerre.

C'est dans ce contexte qu'est créé Draria en 1842, situé dans l'hinterland d'Alger. Avant 1830, on y pratiquait une polyculture et l'élevage, petits propriétaires et grands domaines se partageaient l'espace tandis que les habitants étaient regroupés dans des hameaux. Après bien des débats, le modèle de dévolution de la terre aux colons adopté est celui de la concession gratuite. Une parcelle leur est affectée (dans le cas de Draria, autour de 7 hectares) sur laquelle ils doivent bâtir leur maison et mettre leur terrain en culture. Quelques années plus tard, après vérification, la propriété pleine et entière leur est accordée. À Draria, la zone de concession correspond aux terres des « tribus » locales qui avaient rejoint le combat contre l'armée française et dont les biens ont été purement et simplement séquestrés. Les colons sont en majorité des familles de paysans (et quelques artisans) venus de France, mais aussi de Suisse et quelques Allemands.

Les villages de colonisation recouvrent progressivement l'ensemble du territoire du Tell, et les années 1880 voient le développement du peuplement européen jusqu'aux confins orientaux de l'Algérie. Au sein de la commune mixte de La Calle, huit villages sortent progressivement de terre, frontaliers de douars limitrophes où vivent les populations autochtones, et pris dans une même circonscription. Jusqu'en 1904, sur la base des propositions de l'administrateur, ces îlots de peuplement français émergeant des terres prises aux « tribus », sont peuplés par des familles de colons, agriculteurs et français, dont la candidature a été retenue par le service de la colonisation pour bénéficier de concessions gratuites. Depuis Blandan, situé sur la route entre Bône et le port de La Calle, jusqu'à Lacroix et Roum-El-Souk sur la frontière avec la Tunisie, puis vers le Sud où Lamy émerge en 1904, un ensemble de sites se développent, rassemblant colons venus de métropole et Français d'Algérie déjà familiers du territoire.

### **Administration**

Les villages de colonisation connaissent des modes d'administration variés en fonction de leur statut communal, commune de plein exercice (Draria) ou commune mixte (La Calle) [Collot, 1987 ; El Mechat, 2009].

L'ordre colonial règne à Draria, assuré d'abord par la présence proche de l'armée française et la milice villageoise. La structure administrative communale dominée par les colons contribue par la suite à le maintenir par la suite. Draria, sous le nom de Kaddous, est érigé dès 1835 en commune dirigée par les grands propriétaires français qui avaient acheté des terres aux propriétaires autochtones. Depuis l'ordonnance de 1847 se met progressivement en place un modèle communal calqué sur le modèle français pour aboutir au statut de commune de plein exercice en 1866. Maires et conseillers municipaux (dont deux « indigènes ») sont, selon les périodes, nommés ou élus. Peu à peu, les descendants de colons prennent le pouvoir dans le village, en incluant quelques conseillers « indigènes » fortement minoritaires.

Dans chaque village de la commune mixte de la Calle, l'administration est déléguée à un adjoint spécial, élu par les colons du centre, tel un maire, tandis que l'administrateur de l'ensemble de la commune mixte est nommé par le gouverneur général. Les adjoints spéciaux sont issus de familles de colons et de propriétaires qui accroissent souvent leur patrimoine foncier, rachetant les parcelles délaissées par ceux qui préfèrent à cette marge du territoire l'offre foncière proposée dans la Tunisie voisine. Ils défendent farouchement la propriété française, l'identité du village, mise à mal selon eux par le déclin de la présence française, réduite parfois à quelques familles, tandis que la croissance démographique des Algériens s'affirme.

### **Voisinages**

Les bouleversements induits par la colonisation se lisent dans le paysage. À Draria, les petits colons vivent dans le village, les gros colons (disposant toutefois de domaines n'excédant pas les 130 hectares) dans la campagne tandis que les « Indigènes » résident dans les hameaux de plus en plus peuplés. Ils ne cohabitent dans le village lui-même qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle. La population colonisée ne cesse de croître, nourrie par l'accroissement naturel et l'immigration - le passage à la viticulture dès les années 1880 impose le recours à une main-d'œuvre pour partie venue de Kabylie - tandis que celle des colons se stabilise. En 1866, on recense 466 colons et 428 « indigènes musulmans » et en 1910, 673 et 1045.

Malgré les interrelations créées par le travail ou par la fréquentation de l'école, tout sépare colons et colonisés. Les premiers, devenus citoyens en 1848, disposent de droits politiques refusés aux seconds jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. La langue reste une frontière tout comme un système de représentations racialisantes discriminant les populations autochtones. Au fil du temps se tissent toutefois des liens, soit sur les bancs de l'école (bien que la scolarisation des enfants indigènes soit tardive, après 1887, et ne touche qu'une minorité d'entre eux) et sur le lieu de travail.

Au sein de la commune mixte de La Calle, les frontières entre douars et villages de colonisation, théoriquement établies par l'administration, se brouillent au fil des années. Le salariat agricole se répand et les Algériens deviennent familiers des lieux de vie des Français. Les trajets entre douars et centres sont quotidiens, à moins que les familles puissent établir leurs « gourbis » sur la propriété même des agriculteurs qui les emploient. Les villages dotés de fontaines et d'abreuvoirs, mais surtout de commerces, de services et de structures scolaires attirent les Algériens, qui restent bien souvent des « indigènes » dans les correspondances des colons et de l'administration [Guignard, 2010]. Trop près, trop visibles, lorsque leurs maisons regroupées en « mechtas » (hameaux) bordent le périmètre des propriétés françaises, ils font l'objet d'arrêtés de l'administrateur qui définissent la distance minimale entre ces habitations et les propriétés des colons.

Cette cohabitation dans un espace commun reste ancrée dans un système politique et social fondamentalement inégalitaire qui explique certainement le soutien apporté par les Algériens au combat pour l'indépendance pendant la Guerre d'Algérie.